

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020**

**Délibération**  
n° 2020.12.400

**Convention  
opérationnelle  
d'action foncière pour  
la reconquête du bâti  
vacant et la  
densification de  
dents creuses en  
centre-bourg entre la  
commune de Fléac,  
GrandAngoulême et  
l'Etablissement  
Public Foncier de  
Nouvelle Aquitaine**

**LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 décembre 2020**

**Secrétaire de séance** : Eric BIOJOUT

**Membres présents** :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA, Flavien DELAGE

**Ont donné pouvoir** :

Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Marie-Henriette BEAUGENDRE à Thierry HUREAU, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Denis DUROCHER à Roland VEAUX, Hervé GUICHET à Fabienne GODICHAUD, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY

**Suppléant(s)** :

Jean-Luc FOUCHIER par Flavien DELAGE

**Excusé(s)** :

Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Françoise COUTANT, Serge DAVID, Chantal DOYEN-MORANGE, Denis DUROCHER, Hervé GUICHET, Gérard LEFEVRE, Valérie SCHERMANN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2020**

**DELIBERATION  
N° 2020.12.400**

FONCIER

Rapporteur : Monsieur MONIER

**CONVENTION OPERATIONNELLE D'ACTION FONCIERE POUR LA RECONQUETE DU BÂTI VACANT ET LA DENSIFICATION DE DENTS CREUSES EN CENTRE-BOURG ENTRE LA COMMUNE DE FLEAC, GRANDANGOULEME ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE AQUITAINE**

Par délibération n°207 du 26 juin 2014, le conseil communautaire a approuvé une convention cadre habitat avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPF NA).

Cette convention cadre liant l'EPF et GrandAngoulême a fixé les objectifs et principes généraux ainsi que les modalités de la collaboration entre l'EPF-NA, l'agglomération et les communes membres pour la mise en œuvre de la politique communautaire de l'habitat.

Découlant du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2014-2020, la convention cadre a défini :

- les engagements et obligations que prennent GrandAngoulême et l'EPF-NA pour assurer la mise en œuvre d'une politique de maîtrise foncière nécessaire à la réalisation d'opérations visant à favoriser l'accès au logement abordable et entrant dans le cadre de leurs priorités partagées ;
- les modalités de mise en œuvre de conventions opérationnelles avec les communes de la communauté d'agglomération;
- les modalités techniques et financières d'interventions de l'EPF-NA et de GrandAngoulême pour la mise en œuvre de la convention-cadre.

Cette convention cadre permet de signer des conventions opérationnelles jusqu'au 31 décembre 2020.

Ainsi, la commune de Fléac souhaite engager une action majeure dont l'objectif est de réinvestir le bâti vacant en centre-bourg et la création de logements locatifs sociaux à l'échelle de l'enveloppe urbaine de la commune.

A ce titre, une étude de gisements fonciers réalisée par les services de l'EPF-NA a mis en lumière 9 sites sur lesquels un potentiel de requalification est avéré. En complément, plusieurs dents creuses ont été révélées offrant un stock de foncier constructible sans recourir à l'étalement urbain.

La commune de Fléac a ainsi sollicité l'EPF-NA en vue de définir une stratégie foncière afin de répondre aux objectifs de la loi SRU.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 8 décembre 2020,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la convention relative à l'action foncière pour la reconquête du bâti vacant et la densification de dents creuses en centre-bourg entre la commune de Fléac, GrandAngoulême et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à signer cet avenant et tout document à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>30 décembre 2020</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>30 décembre 2020</b>